



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées
09700LABATUT
05 61 60 34 07
mairie@labatut09.fr
http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2024_027

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Date de la convocation : **18 novembre 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Aude CARTAILLAC, Mme Bernadette PECCATTE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PESOUSSAUD, Mme Emilie CANCEL,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Suite au licenciement pour inaptitude physique de notre Adjoint technique, il convient de pourvoir à son remplacement. M le Maire informe également que la quotité de temps de travail proposée sur ce poste sera supérieure au poste déjà créé.

A cet effet M le Maire propose à l'assemblée de créer :

- un emploi d'Agent technique polyvalent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial de 14h

M le Maire propose également à la lecture du tableau des effectifs de la commune de supprimer les emplois non pourvus :

- un emploi d'Agent technique polyvalent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial 5h

Portant au 01/02/2025 le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadres ou emplois	Temps de travail
Filière Administrative					
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	0	0	Secrétaire Général de Mairie	15h00
Rédacteur Territorial	B	1	1	Secrétaire Général de Mairie	15h00
Filière Technique					

Adjoint technique	C	0	0	Agent polyvalent des services techniques	5h00
Adjoint technique	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	14h00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	3h00
Total		4	3		

Le conseil municipal,

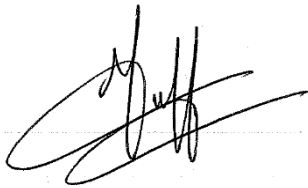

Après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononce favorable à :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique à 14h
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 5h

et mandate M le Maire pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application,

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPIY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 28 novembre 2024